

# AGENT DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ

NIVEAU 3 (TFP APS)



## LE MÉTIER

Dans le respect de la législation et de la réglementation, du code de déontologie, des procédures et des consignes, l'agent de prévention et de sécurité assure la sécurité des personnes et des biens. L'accès à l'exercice de l'activité de surveillance humaine est réglementé et nécessite la détention d'une carte professionnelle.

## LIEUX ET CONDITIONS D'EXERCICE

Le métier offre des possibilités d'intervention dans de nombreux environnements de travail :

- Sites industriels, logistiques, commerciaux ou tertiaires ouverts ou non au public
- Société de gardiennage, grande distribution
- Espaces administratifs ou équipements collectifs

Dans cette profession l'amplitude horaire varie en fonction de l'activité de l'entreprise ou de la collectivité. Le travail de nuit et de week-end est courant.

## MÉTIER VISÉS

- Agent(e) de sécurité
- Agent de prévention et de protection

## PROFIL RECHERCHÉ

Ce métier demande :

### OBLIGATOIRE :

- Posséder une autorisation préalable délivrée par la commission régionale ou interrégionale d'agrément et de contrôle du CNAPS ou un numéro de carte professionnelle en cours de validité ;
- Connaissance de la langue française, capacité à rédiger un compte-rendu par oral et par écrit (niveau test B1 du Cadre européen de référence pour les langues), savoir compter.
- Pour les ressortissants étrangers hors Union Européenne, le titre de séjour doit avoir été délivré depuis au moins 5 ans pour le territoire français.

### EN PLUS :

- Manipulations de base en informatique
- La maîtrise d'une langue étrangère est appréciée
- Être titulaire du permis B est un plus pour de nombreux employeurs Rigueur, autonomie, travail en équipe, respect des règles et des consignes

## Diplôme

Titre à Finalité Professionnelle (anciennement CQP) Agent de Prévention et de Sécurité, certification de la branche professionnelle permettant l'obtention de la carte professionnelle.

## Durée

Durée : **6 semaines et 1 jour d'examen**

## Conditions tarifaires

Formation éligible au CPF ou sur devis pour les autres publics

## Public

- Demandeur d'emploi
- Salarié
- CSP, CPF, devis...

## Admission

Inscription par mail avec CV et lettre de motivation à [ppilot@fondationcos.org](mailto:ppilot@fondationcos.org)



**Qualiopi**  
processus certifié

REPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :  
ACTIONS DE FORMATION | BILANS DE COMPÉTENCES | ACTIONS PERMETTANT DE VALIDER DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

**COS**  
FONDATION COS  
ALEXANDRE GLASBERG



**COS CRPF Nanteau-sur-Lunain**  
[ppilot@fondationcos.org](mailto:ppilot@fondationcos.org)  
01 64 45 18 03  
2, rue des Arches - 77710 Nanteau-sur-Lunain

# PROGRAMME ASP

## Socle de base :

UV 1 : Module de secourisme :

- Gestion des premiers secours

UV 2 : Module environnement juridique :

- Environnement juridique de la sécurité privée

UV 3 : Module de gestion des conflits :

- Gestion des risques et des situations conflictuelles

UV 4 : Module stratégique :

- Transmission des consignes et informations

## Spécialité :

- Complément module environnement juridique
- Complément module gestion des conflits
- Complément module stratégique

UV 5 : Module prévention des risques d'incendies

UV 6 : Module modalités d'appréhension au cours de l'exercice du métier

UV 7 : Module sensibilisation aux risques terroristes

UV 8 : Module professionnel

UV 9 : Module palpation de sécurité et inspection des bagages

UV 10 : Module surveillance par moyens électroniques de sécurité

UV 11 : Module gestion des risques

UV 12 : Module événementiel spécifique

UV 13 : Module gestion des situations conflictuelles dégradées

UV 14 : Module industriel spécifique

## Évaluation de la formation :

- Épreuve écrite : 13 UV à valider.
- Épreuve pratique : Mise en situation pratique sur deux contextes professionnels tirés au sort par le candidat. 2 UV à valider.
- La certification SST sera validée en cours de formation. 1 UV à valider.

Le candidat sera certifié TFP APS (anciennement CQP APS) s'il obtient au moins la note de 12 sur 20 à chaque UV de l'épreuve écrite et s'il est évalué apte à l'issue de l'épreuve pratique et du SST. En cas d'ajournement, le candidat pourra se représenter à un examen pour valider le/les UV manquantes.

## ÉVALUATIONS

Des évaluations formatives sont organisées tout au long du parcours de formation. Elles peuvent prendre la forme de tests de connaissances et/ou de mises en situations professionnelles reconstituées.

## CERTIFICATION

Les modalités de certification sont disponibles : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/34054/>

